AVIS DU CMF

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 19 décembre 2024, d'agréer la constitution d'un fonds commun de placement dénommé **FIDELITY FCP OBLIGATAIRE**, promu à l'initiative de l'intermédiaire en Bourse MAC SA et AMEN BANK. Le fonds présente les caractéristiques suivantes :

Catégorie : FCP obligataire

Type : OPCVM de capitalisation

Montant initial : 100 000 dinars divisés en 1 000 parts de 100 dinars

chacune

Référence de l'agrément : Agrément n°72-2024 du 19 décembre 2024

Durée de vie: 99 ansGestionnaire: MAC SADépositaire: AMEN BANKGestionnaire administratif et comptable : MAC SADistributeur: MAC SA

Adresse : GREEN CENTER- BLOC C- 2ème étage- rue du Lac

Constance - Les Berges du Lac - 1053 Tunis